Cerfa
51340#02

NOTICE D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION EN LYCÉE DE LA DÉFENSE

Cette notice est destinée à vous aider dans la rédaction du formulaire d'admission en lycée de la défense. Elle concerne :

- les admissions en premier cycle (de la 6ème à la 3ème),
- les admissions en classe de 1ère et de terminale
- les admissions en classe de 2nde (**uniquement pour les élèves redoublants**, dans le cadre des admissions à titre exceptionnel).

IMPORTANT : Les élèves souhaitant s'inscrire en classe de 2nde doivent se référer au formulaire réservé à cette inscription.

❖ DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER (dûment complété)

Dates à respecter

Les dates limites de dépôt du dossier de candidature diffèrent selon qu'il s'agisse d'une admission à titre normal, sur examen de dossier (premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire) ou d'une admission à titre exceptionnel.

Dépôt du dossier

a) Admission à titre normal sur examen de dossier :
   - **Pour le second cycle (classe de première et terminale) : avant le 7 mai 2010 au lycée demandé en premier choix**.
   - **Pour le premier cycle (de la 6ème à la 3ème) : avant le 3 mai 2010.**

   Liste des adresses disponibles sur le site http://www.formation.terre.defense.gouv.fr

b) Admission à titre exceptionnel :
   - Dossier à adresser impérativement **avant le 4 juin 2010** à l'adresse suivante :

   DRHAT/BFS
   section lycées militaires
   60 bis Bd Thiers
   37 061 Tours cedex

❖ PIECES DEVANT ETRE JOINTES AU DOSSIER

Les pièces à fournir sont précisées par circulaire annuelle, consultable sur le site à l'adresse suivante : **http://www.formation.terre.defense.gouv.fr**.

❖ AIDE A LA SAISIE

1. CATEGORIES D'AYANTS-DROIT

a. Elèves appartenant au groupe 1

- Pupilles de la Nation ;
- Orphelins de père ou de mère dont le parent, militaire d'active est décédé ;
- Enfants et enfants fiscalement à charge de militaires d'active, quelle que soit la position statutaire du militaire ;
- Enfants et enfants fiscalement à charge d'anciens militaires d'active radiés des cadres ou rayés des contrôles pour raisons de santé, suite à une maladie ou une blessure reconnue imputable au service ;
- Enfants et enfants fiscalement à charge d'anciens militaires radiés des cadres ou rayés des contrôles :
  - ❖ soit en ayant acquis des droits à pension militaire de retraite ;

- ❖ soit à l'issue d'un engagement minimal de huit ans dans les armées en tant que militaire du rang.

- Enfants et enfants fiscalement à charge de réservistes totalisant un minimum de dix années d'engagement dans la réserve opérationnelle au premier janvier de l'année d'admission dans le lycée.

b. Élèves appartenant au groupe 2

Enfants et enfants fiscalement à charge d'agents du ministère de la défense, de fonctionnaires titulaires de la fonction publique ou de magistrats de l'ordre judiciaire :

- ❖ quelle que soit la position statutaire de l'agent, du fonctionnaire ou du magistrat ;
- ❖ retraités ;
- ❖ décédés.

c. Élèves appartenant au groupe 3

ATTENTION : NE CONCERNE QUE LES ÉLÈVES DU 2nd CYCLE (classes de 2nde, 1ère et de terminale)

Enfants ne relevant ni du groupe 1, ni du groupe 2, et **détenteurs ou éligibles aux bourses de l'Éducation nationale au moment du dépôt de leur candidature**.

2. CHOIX DES ÉTABLISSEMENTS

Seul le lycée militaire d'Autun assure une scolarité en premier cycle (vœux unique).

Dans les autres cas, veuillez indiquer les lycées demandés, **dans la limite de deux établissements**, et **par ordre de préférence** parmi les 5 lycées suivants :

- o Lycée Militaire d'Aix en Provence (13)
- o Lycée Militaire d'Autun (71)
- o Lycée Naval à Brest (29)
- o Prytanée National Militaire à La Flèche (72)
- o Lycée Militaire de St Cyr l'Ecole (78)

3. CHOIX DES LANGUES VIVANTES ET ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Il convient de se référer aux circulaires 1er cycle (pour une demande d'admission en classe de 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème) ou 2nd cycle (pour une demande d'admission en classe de 2nde, 1ère ou de terminale)
Le choix d'une langue vivante 3 est facultatif. Il est à préciser, le cas échéant, pour chaque lycée demandé
Pour la LV 3 : seule l'option « latin » est proposée aux élèves du 1er cycle.

4. CHOIX DES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

A titre indicatif, il vous est demandé de mentionner les enseignements obligatoires souhaités **pour chaque établissement demandé** Il convient de se référer à la circulaire du 2nd cycle.

5. QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Indiquez la qualité de la personne responsable du candidat

- o Père
- o Mère
- o Tuteur

6. SITUATION DE LA FAMILLE DU CANDIDAT

Indiquez la situation de la personne donnant la qualité d'ayant-droit parmi les options suivantes :

- o Marié(e)
- o Veuf(e)
- o Divorcé(e)
- o Célibataire
- o Décédé(e)